

## MISE À DISPOSITION DES RÉSIDENCES D'ÉCRITURE DE LA MAISON DE LA LITTÉRATURE ET DE L'ICQ

La Maison de la littérature et L'ICQ désirent proposer aux autrices, auteurs, conteuses, conteurs et artistes en arts littéraires l'opportunité d'occuper l'un de ses appartements d'artistes, en dehors des programmes réguliers de résidence. Un séjour est disponible cette année à l'appartement de la Maison de la littérature. Une banque de candidatures sera également constituée afin de pouvoir proposer d'autres séjours en cours d'année.



© Llamaryon  
Appartement L'ICQ, Place Royale



© Llamaryon  
Appartement Maison de la littérature

### Séjour du 1<sup>er</sup> décembre au 21 décembre 2025

Pour être admissible à ce séjour dans la résidence, vous devez :

- être autrice, auteur, conteuse, conteur ou artiste en arts littéraires et avoir un projet d'écriture en cours de rédaction;
- résider dans la province de Québec;
- avoir publié à compte d'éditeur ou dans une revue spécialisée reconnue ou dans un ouvrage collectif publié à compte d'éditeur ou avoir présenté un spectacle littéraire dont vous avez écrit les textes.

### Séjour de deux à trois semaines en 2025 (dates à définir)

Ce sont les mêmes critères d'admissibilité que pour le séjour du 1<sup>er</sup> au 21 décembre 2025.

## **Dossier de candidature**

Pour les deux séjours, le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- une lettre d'intention (maximum 1 page et demie) expliquant en quoi votre présence à la Maison de la littérature viendra soutenir votre projet d'écriture en cours, et offrant une description du projet en cours;
- un curriculum vitae (maximum 5 pages).

\*\* La lettre doit préciser si vous postulez pour le séjour de décembre et/ou le ou le séjour aux dates à définir.

## **Conditions d'accueil**

L'ICQ et la Maison de la littérature offrent un hébergement et un espace de travail dans l'une de ses résidences d'écriture, situées au centre-ville de Québec. Les résidences sont des appartements de 3 ½ pièces entièrement meublés et équipés. Les frais de déplacement, de subsistance et les honoraires de création restent à la charge de l'artiste. Une bourse de résidence peut être demandée à un organisme tiers, par exemple le Conseil des arts et des lettres du Québec ou le Conseil des arts du Canada.

## **Date limite pour la présentation d'une candidature**

Mercredi 7 mai à midi.

Faites parvenir votre dossier par courriel à [residences@institutcanadien.qc.ca](mailto:residences@institutcanadien.qc.ca)

## **Sélection**

Un jury interne, composé de trois personnes de L'ICQ et de la Maison de la littérature, fera une évaluation sur la base des critères suivants :

- Pertinence de la venue en résidence en regard du projet d'écriture;
- Pertinence de la résidence dans la consolidation d'un parcours en littérature ou en arts littéraires.

Toutes les personnes ayant postulé pour le séjour du 1<sup>er</sup> au 21 décembre seront informées du résultat par courriel.

Une banque de candidatures sera constituée et un classement sera établi parmi toutes les candidatures reçues pour le séjour aux dates à définir. Selon les disponibilités de nos appartements, lorsque nous aurons un ou plusieurs séjours à offrir, la personne qui se classera en premier aura le choix de la période de son séjour parmi celles qui lui seront proposées. Si nous avons plus d'un séjour à offrir, ou si les périodes identifiées ne conviennent pas, nous contacterons la personne suivante sur la liste.

Nous n'informerons pas les personnes de leur classement dans la liste. La banque de candidatures sera renouvelée chaque année.

## **Information**

[www.maisondelalitterature.qc.ca](http://www.maisondelalitterature.qc.ca)

Juliette Berton, Coordonnatrice à la gestion des programmes

[residences@institutcanadien.qc.ca](mailto:residences@institutcanadien.qc.ca)